



Scolarité obligatoire dès 3 ans : beaucoup de bruit pour rien... et pas de moyens annoncés !

Avril 2018

Les 27 et 28 mars derniers se tenaient les assises de la maternelle où J.-M. Blanquer a annoncé l'avancement de l'âge de la scolarité obligatoire à 3 ans. Ces journées ont été dominées par des intervenants issus des neurosciences et des neuropsychologies.

La CNT-SO dénonce le peu d'acteurs de terrains invités (enseignant.es, assistant.es maternelles, agents territoriaux spécialisés de l'école maternelle ...) et l'accumulation d'annonces d'« avancées de recherches » sans réelles réponses aux problèmes du quotidien des classes de maternelle.

L'école obligatoire à 3 ans : L'État doit répondre à ses obligations

Cette mesure peut être considérée comme une avancée sociale : l'accès à l'école libre, gratuite et obligatoire passe de 6 à 3 ans. Pour la CNT-SO, **c'est une mesure symbolique** car plus de 97 % des enfants de 3 à 6 ans sont scolarisés en France.

C'est, par contre, un beau cadeau fait à l'école privée : dès la rentrée 2019, les communes seront dans l'obligation de financer les écoles maternelles privées hors contrat passées sous contrat.

En rendant l'école obligatoire à 3 ans, l'état devra répondre aux obligations légales des conditions d'accueil et de sécurité des enfants, au bon fonctionnement des écoles et à la qualité de l'encadrement et de la pédagogie. Or, avec un taux de 27 élèves par enseignant.e, la France est le second pays d'Europe avec le nombre d'élèves par classes le plus élevé.

La CNT-SO déplore les conditions d'accueil actuellement inacceptables : des locaux et du mobilier inadaptés, des classes surchargées, du personnel en sous-effectif et de grandes disparités entre les communes.

Vers une course à la précocité scolaire ?

En 2011, J.-M. Blanquer avait mis en place les évaluations en maternelle sous prétexte de lutte contre l'échec scolaire (à 5 ans !!!), ce fut un tollé général.

Avec l'obligation d'assiduité à 3 ans, l'école maternelle, dans l'orientation de JM Blanquer, est le début d'une course à la sélection. La CNT-SO sera vigilante à tout guidage pédagogique visant la sélection et l'évaluation des élèves de maternelle. Nous serons attentifs également à l'importance grandissante faite aux neurosciences : **pas de pré-apprentissage intensif de la lecture à la maternelle** ! L'apprentissage du langage doit se faire en lien avec des situations affectives et vécues par l'enfant et non par des listes de vocabulaire.

Le développement du langage oral préconisé par le ministre ne peut se faire que dans des classes réduites, comment faire parler tous les élèves dans une journée à 30 par classe ? La CNT-SO répète sa volonté de **réduire les effectifs à 15 élèves maximum par classe**.

Le handicap oublié des assises

Avec un délai légal de traitement de dossier à la MDPH de quatre mois, la majorité des élèves en situation de handicap effectuent leurs premières années d'école maternelle sans assistant.e de vie scolaire (AVS) ni parcours individualisé et médicalisé.

Dans des classes surchargées, au mobilier inadapté, l'élève handicapé.e sans AVS se retrouve en situation de souffrance, et l'enseignant.e démuni.e et moralement affecté.e devant la situation violente pour l'enfant à laquelle il participe.

La CNT-SO demande une prise en charge rapide des dossiers, plus de psychologues scolaires et d'enseignant.es spécialisé.es pour accompagner ces élèves.

La CNT-SO déplore la faible formation des enseignant.es sur ce sujet et revendique une **formation initiale et continue sur le handicap, effectuée par des professionnels médicaux et de la petite enfance.**

Les ATSEM

De meilleures formations des agents territoriaux spécialisés de l'école maternelle, dont certaines conjointes avec les enseignant.es, ont été envisagées. C'est une bonne nouvelle, mais aucun moyen n'a été avancé, et rien n'a été dit sur l'amélioration du statut des ATSEM, dont l'élargissement des missions fait craindre une flexibilité accrue et moins de temps d'accompagnement de l'enfant pour le remplacer par du nettoyage.

La CNT-SO revendique de meilleures conditions de travail pour les ATSEM, un statut recentré sur l'accompagnement de l'enfant et **un.e ATSEM par classe au minimum dans chaque commune.**

Par ailleurs, les agents territoriaux spécialisés de l'école maternelle appartiennent à la communauté éducative, la CNT-SO revendique leur participation au conseil d'école afin de travailler en équipe et de prendre en compte leur avis.

La maternelle est le lieu de découverte de l'école, le point de départ d'une éducation émancipatrice qui donne à chaque enfant les chances de s'épanouir dans les apprentissages.

Sans moyens, l'école obligatoire à 3 ans ne peut pas être le lieu du développement et de l'épanouissement de l'enfant. Au contraire, la violence institutionnelle accentuera les écarts et continuera à créer une école à deux vitesses.

Aussi, il est urgent de revendiquer pour l'école maternelle :

- Une baisse des effectifs à 15 élèves par classe ;
- Des conditions d'accueils optimales pour les enfants, respectant l'hygiène et la sécurité avec du mobilier adapté ;
- Un.e ATSEM par classe dans chaque commune ;
- La prise en compte des pédagogies émancipatrices dans la formation des enseignants et des ATSEM ;
- Des temps de formation spécialisés en psychologie de l'enfant et des liens avec les métiers de la petite enfance ;
- Le renforcement du RASED et des enseignant.es spécialisé.es pour accompagner les élèves ayant des besoins particuliers.



CNT-Solidarité Ouvrière Education & Recherche
fede.educ.public@cnt-so.org

www.cnt-so.org
www.facebook.com/cnt.so/

UNE AUTRE ECOLE... POUR UN AUTRE FUTUR !